

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature*

**Décision du 17 mai 2010 modifiant la décision modifiée du 29 mai 2009 portant nomination des membres du comité technique paritaire spécial de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature**

NOR : DEVU1012447S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice des ressources humaines,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires, notamment l'article 11, alinéa 2 ;

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2008 portant création de comités techniques paritaires au sein des services du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2008 modifié fixant au 3 février 2009 la date de la consultation du personnel organisée afin de déterminer les organisations syndicales appelées à être représentées à certains comités techniques paritaires et notamment au comité technique paritaire central de l'administration centrale auprès du directeur des ressources humaines ;

Vu l'arrêté du 17 février 2009 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales au sein de certains comités techniques paritaires du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu les résultats de la consultation des personnels du 3 février 2009 ;

Vu la décision modifiée du 29 mai 2009 portant nomination des membres du comité technique paritaire spécial de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés en qualité de représentants du personnel titulaire au comité technique paritaire spécial de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature :

M. Jacques BAZ, attaché d'administration de l'équipement, en remplacement de Mme Annick JAUEN, agente contractuelle.

M. Gaël CHICHEREAU, attaché d'administration de l'équipement, en remplacement de M. Jean-Yves RAMELLI, agent contractuel.

#### Article 2

Est nommée en qualité de représentante du personnel suppléante au comité technique paritaire spécial de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature :

Mme Michèle RUZE, agente contractuelle, en remplacement de M. Moïse NEGROBAR, secrétaire administratif.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 17 mai 2010.

*La directrice des ressources humaines,*  
H. EYSSARTIER